

Numéro du BEEFP 85-63

Parc national de Prince-Albert (Saskatchewan)

Salle de réunion (bâtiment n° 20)

Waskesiu

La salle de réunion a été construite en 1931 à l'intérieur du lotissement urbain de Waskesiu. Le bâtiment, conçu au départ comme salle de danse, appartenait à un commerçant de Prince Albert du nom de William Schon, qui en est demeuré le propriétaire et l'exploitant jusqu'à la fin des années 1940. La Division de l'architecture de la Direction des parcs nationaux, dans l'exercice de ses attributions à l'égard du lotissement urbain, a considérablement modifié ou complètement refait les plans préliminaires qui avaient été présentés par le propriétaire. Le bâtiment a été acheté et rénové par la Direction des parcs nationaux en 1970 et transformé par la suite en salle de réunion. Parcs Canada est l'organisme qui en a la garde. [Consulter le Rapport 85-63 du BEEFP.](#)

Raisons de la désignation

La salle de réunion a été désignée édifice reconnu parce qu'elle constitue un point de repère local, grâce en grande partie à son ancienne destination de salle de danse, et parce qu'elle a des liens thématiques avec les activités récréatives présentes dans le parc dans les années 1930. Son emplacement à l'intérieur du lotissement urbain de Waskesiu est demeuré essentiellement intact.

Parmi les établissements du genre encore présents dans les parcs nationaux, cette salle de danse est la deuxième en ancienneté et la seule qui appartienne au gouvernement fédéral. C'est un exemple typique, bien que non exceptionnel, des nombreuses salles de danse construites et exploitées dans les stations estivales du pays tout entier pendant les années vingt, trente et quarante, période marquée par la « folie de la danse ». Elle est aussi le produit d'une époque où les Parcs nationaux avaient pour politique d'encourager toute une foule d'activités commerciales et récréatives à l'intérieur des parcs nationaux et des lotissements urbains. À cela s'ajoute le fait qu'elle figure parmi les immeubles commerciaux les plus anciens à subsister à Waskesiu.

La conception du bâtiment est conforme aux lignes directrices émises en la matière par la Division de l'architecture des Parcs nationaux en 1929-1930. Ces lignes directrices préconisaient l'emploi simultané de matériaux locaux et de certains motifs architecturaux empruntés à la tradition des cottages pittoresques dans le but de créer une image rustique distinctive. Sans être en soi un spécimen remarquable, la salle de réunion fait partie d'un groupe de bâtiments, à l'intérieur du lotissement, qui incarnent l'application de ces lignes directrices à des édifices tant publics que privés.

Numéro du BEEFP 85-63

Parc national de Prince-Albert (Saskatchewan)

Salle de réunion (bâtiment n° 20)

Waskesiu

La volumétrie extérieure et les façades sont restées pour ainsi dire inchangées depuis la construction du bâtiment. L'intérieur, de nature plus utilitaire, a subi diverses transformations; cependant, le vaste espace de réunion et les contre-allées, ou promenades, demeurent largement intacts.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la salle de réunion tient principalement à ses façades et à sa volumétrie extérieure, à l'importance symbolique qu'elle a comme point de repère et à la relation contextuelle qu'elle conserve avec le noyau commercial primitif du lotissement urbain. La volumétrie et les façades sont les caractéristiques patrimoniales les plus importantes de la salle de réunion. Le volume simple de plan rectangulaire surmonté d'un toit à pignon est ceinturé d'une promenade entièrement close, qui est, à proprement parler, un porche construit dans le prolongement de ce volume principal et reposant sur une structure périphérique distincte de poteaux et de poutres. Le lanterneau de toiture et le petit toit à pignon qui surmonte l'entrée principale sont d'autres unités volumétriques importantes. La volumétrie toute simple, mais en même temps distinctive, du bâtiment devra continuer d'être respectée même si l'on fait un jour d'autres aménagements.

Les façades se distinguent par leur symétrie et leurs revêtements en bois. Le revêtement horizontal fait de planches à rainure et à languette offre un contraste de couleurs avec les planches cornières, les plinthes extérieures, les chambranles et les blocs-fenêtres. Les pannes et les chevrons apparents ainsi que le faîteau de pignon au-dessus des portes d'entrée évoquent l'esthétique des cottages pittoresques. Ce sont là des caractéristiques qu'il faudra conserver.

On pourrait envisager de redonner à l'escalier du devant sa configuration d'origine. Toutes les sorties supplémentaires devront être conçues de manière à respecter le vocabulaire architectural du bâtiment par rapport aux détails et aux matériaux.

Le fenêtrage est intéressant. Les fenêtres, horizontales, sont placées sous l'avant-toit; celles des façades latérales sont des fenêtres à guillotine pourvues de moustiquaires et disposées en bandeau. Il est possible que la façade postérieure ait elle aussi été percée autrefois de fenêtres en bandeau. Les fenêtres du devant sont disposées horizontalement et de manière symétrique et sont garnies de meneaux. Les fenêtres en bandeau des façades latérales sont une importante caractéristique de composition qu'il faudra conserver. Il est également essentiel, si l'on décide un jour d'entreprendre des

Numéro du BEEFP 85-63

Parc national de Prince-Albert (Saskatchewan)

Salle de réunion (bâtiment n° 20)

Waskesiu

travaux d'amélioration des fenêtres, qu'on respecte la symétrie du fenêtrage et l'architecture à meneaux de la façade antérieure.

Dans les plans d'origine, on avait prévu utiliser le bardeau d'asphalte comme revêtement de couverture, matériau qui demeure encore aujourd'hui un bon choix pour ce bâtiment. La configuration du toit, avec ses chevrons apparents sous l'avant-toit et ses pannes apparentes sous la bordure, ainsi que le support de couverture en bois devront être conservés; au besoin, la charpente du toit et le support de couverture devront être réparés au moyen de matériaux de même nature que les matériaux d'origine.

L'intérieur n'a subi que des modifications secondaires. Une estrade flanquée de toilettes a été aménagée dans l'espace où se trouvait autrefois la promenade du fond, alors que les pièces de la véranda situées de part et d'autre de l'entrée principale ont été agrandies. Des sorties latérales ont été ajoutées vers l'arrière du bâtiment. S'il l'on doit un jour effectuer des travaux de rénovation, on veillera à respecter l'axe longitudinal du bâtiment, délibérément conçu tout en longueur; parmi les caractéristiques de conception à conserver, le vaste espace libre qui rappelle le volume de la salle de danse et la suite répétitive de travées des contre-allées. Il faudra faire des recherches pour confirmer si la salle de danse avait bel et bien à l'origine un parquet en bois dur; si c'est le cas, recouvrir à nouveau le sol de bois dur rehausserait le caractère patrimonial du bâtiment.

Le terrain sur lequel est bâtie l'ancienne salle de danse et les rapports entre celui-ci et le noyau commercial primitif du lotissement urbain demeurent intacts. Comme elle figure parmi le groupe d'immeubles le plus ancien de Waskesiu, la salle de réunion fait partie intégrante du tissu urbain historique, c'est pourquoi il serait souhaitable que l'on fasse tous les efforts possibles pour que le bâtiment reste en usage.

10 décembre 1993
